

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 09 Juillet 2014

1- RESEAU

**1.2 PROLONGATION DU METRO JUSQU'A 3 HEURES DU MATIN LES VENDREDIS
ET SAMEDIS.**

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI,
MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M. BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

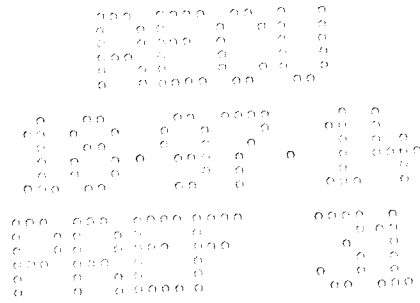
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.



I. Contexte

Les deux lignes de métro fonctionnent actuellement jusqu'à 1 heure du matin les vendredis et samedis de la semaine tout au long de l'année.

Dans les différentes enquêtes menées sur le réseau Tisséo, la prolongation du métro au-delà de 1 heure du matin le week-end est régulièrement suggérée. Elle est exprimée tout naturellement par les jeunes.

Elle est exprimée aussi par une population plus large venant en métro en ville pour les différentes activités de loisirs et de restauration les soirs de week-end et qui peut être amenée parfois à rater le « dernier métro ».

Pour les habitants de l'agglomération et les touristes visitant Toulouse, le métro en soirée de week-end peut être utilisé seul ou bien en combinaison avec la voiture, grâce aux parcs relais. C'est le cas notamment des habitants des communes périphériques.

Le réseau bus-métro-tram Tisséo propose actuellement une offre de service au-delà de minuit les vendredis et samedis limitée à 1 heure du matin : métro, tramway, 10 lignes de bus soirée et 4 TAD zonaux.

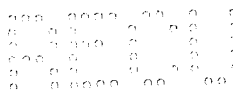
La ligne A de métro enregistre environ 3 000 voyages les vendredis et samedis soirs, tandis que la ligne B enregistre environ 4 500 voyages par soir, soit au total 15 000 voyages par week-end.

Le tramway enregistre entre 650 et 850 validations par week-end entre minuit et 1 heure du matin.

Les jeudis, vendredis et samedis hors vacances scolaires, la ligne Noctambus offre des services de retour du centre-ville à horaire fixe (1h, 2h, 3h et 4 heures du matin) vers le sud de Toulouse, essentiellement pour ramener les étudiants vers les principales résidences universitaires. Ce service enregistre en moyenne 800 à 900 validations par week-end (3 nuits). Sa fréquentation annuelle est de 33 000 voyages pour un coût avoisinant les 300 000€.

II. Enjeux et objectifs

Le développement de l'usage des transports publics la nuit présente de forts enjeux d'attractivité et de rayonnement de la Métropole, ainsi que de sécurité publique.



La prolongation du métro les week-ends constitue une solution spontanément exprimée par les usagers du réseau et les habitants, du fait de sa lisibilité, de la couverture territoriale du métro, qui offrirait une solution de retour du centre-ville vers les 4 grandes directions nord-sud-est-ouest, combinée le cas échéant avec la voiture en co-voiturage.

Une étude a été réalisée par les services de Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC afin d'en vérifier la faisabilité, d'apporter des éléments concernant l'opportunité sur le plan socio-économique et de proposer un dispositif opérationnel.

Elle a conclu aux propositions suivantes.

III. Dispositif proposé

▪ Horaires

Il est proposé que les deux lignes de métro soient prolongées la nuit des vendredis et samedis jusqu'à 3 heures 30 du matin, ce qui correspond à un **dernier départ de chaque terminus à 3 heures**.

En pratique, les derniers passages dans les stations du centre-ville (St Cyprien, Esquirol, Capitole, Jean-Jaurès, Compans-Caffarelli, Jeanne d'Arc, François Verdier, Carmes, Palais de Justice) interviendront vers 3h15 ou 3h20 du matin.

La fréquence proposée est de 10 minutes a priori sur la dernière heure avec un allègement progressif du cadencement.

Cette fréquence pourra être ajustée en fonction de la fréquentation réellement observée.

Il n'est pas envisagé de réaliser cette prolongation le jeudi, qui impacterait fortement les coûts et l'exploitation du métro (travaux dans le tunnel, formation des agents).

Il est proposé le maintien du service Noctambus le jeudi uniquement (soirées étudiantes), le métro reprenant une très grande majorité de l'itinéraire et donc de la fréquentation du service Noctambus.

▪ Accompagnement du service

Le dispositif opérationnel propose une présence sur le terrain et l'accompagnement par une équipe de sûreté en cas d'incidents. Il n'est pas prévu de proposer une solution de substitution bus en cas de panne afin de limiter les coûts d'exploitation.

▪ Fréquentation estimée

La fréquentation du métro la nuit est estimée de 7 000 à 10 000 validations par nuit, soit 700 000 à 1 000 000 validations par an.

Cet objectif représente environ **25 fois** la fréquentation du service Noctambus.

▪ Coût d'exploitation

Les charges d'exploitation supplémentaires par rapport au dispositif actuel de nuit sont estimées à 827 K€ par an.

Les recettes supplémentaires sont estimées à environ 170 K€ (140 à 200 K€ selon le niveau de fréquentation).

Ainsi, l'impact sur le budget du SMTC est estimé à environ 650 K€.

Ceci représente un coût marginal d'environ 1 € par voyageur et un effort pour la collectivité de 0,75 € par voyage.

Ces coûts sont inférieurs aux ratios moyens du réseau, un voyage sur le réseau représentant un coût moyen de 1,30 €.

▪ Date de mise en œuvre

Afin de permettre la préparation et la mise en place du dispositif opérationnel d'exploitation, il est proposé de mettre en œuvre cette mesure le premier week-end suivant les vacances de la Toussaint, soit le **vendredi 7 novembre 2014**.

IV. Conclusion

Le dispositif proposé permettrait de multiplier très fortement l'usage des transports publics la nuit tout en étant optimisée sur le plan socio-économique.

Il a fait l'objet d'un examen par la Commission Politiques de Mobilité et Organisation du Réseau le 23 juin et par le Bureau du SMTC le 2 juillet 2014 qui a émis un avis favorable.

La fréquence de passage estimée à 10 minutes sera ajustée en fonction de la fréquentation qui sera réellement observée.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider le projet d'élargissement de l'amplitude métro à 3 heures du matin les vendredis et samedis selon le dispositif proposé ci-dessus.

* *
*

Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité
des votants :

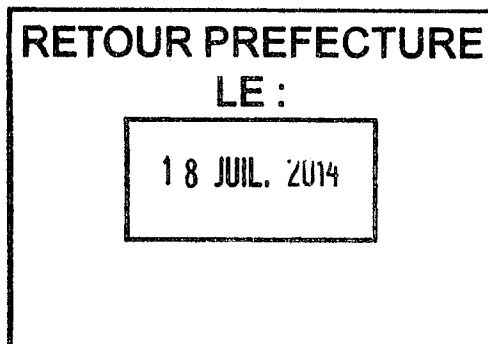
ARTICLE 1 : VALIDE le projet d'élargissement de l'amplitude de fonctionnement du métro à 3 heures du matin les vendredis et samedis tel que défini ci-dessus.

ARTICLE 2 : DECIDE la mise en œuvre des mesures décrites dans ce projet pour le 7 novembre 2014.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo-EPIC à mettre en œuvre ce projet.

ARTICLE 4 : DIT que la prise en compte de ce projet sera intégrée dans le programme kilométrique du réseau Tisséo pour 2014.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera présentée à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES